



15ème législature

| | | |
|---|---|--|
| Question N° : 39800 | De Mme Sophie Métadier (UDI et Indépendants - Indre-et-Loire) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur | | Ministère attributaire > Intérieur |
| Rubrique > élections et référendums | Tête d'analyse > Situation de la distribution de la propagande électorale | Analyse > Situation de la distribution de la propagande électorale. |
| Question publiée au JO le : 29/06/2021 | | |

Texte de la question

Mme Sophie Métadier alerte M. le ministre de l'intérieur sur la situation de la distribution de la propagande électorale pour les élections législatives partielles qui se sont déroulées en Indre-et-Loire les 30 mai et 6 juin 2021. Malgré les nombreuses alertes sur les dysfonctionnements transmises par les élus de la troisième circonscription, on a de nouveau observé les mêmes dysfonctionnements lors des élections départementales et régionales. Le constat général est aussi édifiant qu'inacceptable : enveloppes incomplètes, bourrées dans la première boîte aux lettres de la rue, jetées dans les jardins ou dans des poubelles et, surtout, une grande quantité d'enveloppes non distribuées. Il est de pratique courante pour un grand nombre de citoyens de préparer chez eux le bulletin avant de venir voter ; certains sont tout de même venus en faisant savoir leur incompréhension aux présidents des bureaux de vote, mais beaucoup d'entre eux n'ont pas voté. De toute évidence, la défaillance majeure de l'entreprise prestataire est inacceptable et ne peut qu'alimenter l'abstention. Elle nuit gravement à l'exercice démocratique et à l'image de la République et du fonctionnement de l'État. Elle demande les mesures que le Gouvernement entend prendre de manière à ce que la distribution des plis électoraux reste une mission de service public, garantie et sans défaillance.